



*Chères concitoyennes, chers concitoyens,*

*Notre conseil municipal a voté lors de la réunion publique du 6 février la délibération permettant d'organiser la consultation citoyenne d'avis relative au changement de communauté de communes avec en corolaire le bassin de vie qui s'y rattache.*

*Cette consultation citoyenne est ouverte à tout habitant de Cernex de plus de 18 ans - inscrit ou non sur la liste électorale – et sera tenue dans la salle du Conseil Municipal de la mairie le dimanche 18 mars de 8h00 à 18h00.*

*Comme vous le savez, cette consultation citoyenne est une étape dans nos actions relatives aux nouveaux enjeux sociétaux et territoriaux de notre commune induis par l'application de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), mais aussi, au regard objectif de notre longue expérience de vie commune avec notre EPCI actuel.*

*Dans ce cadre, l'ensemble de ces actions s'inscrivent principalement dans la mission de l'élu qui ne s'arrête pas à la gestion courante d'une commune, mais qui doit également appréhender parfaitement les enjeux communaux bien au-delà de son territoire et de la durée de son mandat.*

*Cette posture devrait être un prérequis à nos choix d'élu afin de pouvoir apporter une cohérence d'actions et de moyens vis-à-vis de l'évolution des attentes de notre population et d'en assumer les conséquences sur le long terme.*

*Cette exigence vous est maintenant transmise par cette consultation citoyenne, et il vous appartient donc maintenant de vous positionner sur les conditions cadres pouvant permettre une qualité de vie communale dans une dimension sociologique élargie dans son futur proche (résidence, travail, école, loisir, transport, etc.).*

*La possibilité donnée à tous les citoyens de Cernex de s'exprimer est une véritable opportunité démocratique qui autorise également les citoyens habituellement absents sur la liste électorale de pouvoir agir. C'est donc l'ensemble de la population participant pleinement à la vie et aux ressources communales qui pourra donc s'exprimer sur un sujet d'importance pour l'avenir de notre commune.*

*De par le sujet questionné, il me semble pertinent de relever que la problématique s'inscrit d'une part sur la capacité des communautés de communes proposées à agir au sein de leur bassin de vie respectif tout en disposant d'une gouvernance moderne et d'autre part, d'avoir tout simplement une raison d'être en disposant d'une taille critique au sein de leur propre bassin de vie pouvant leur garantir une pérennité existentielle.*

*Notre questionnement est donc un choix de positionnement communal face à l'évolution sociologique de notre population dans un grand territoire qui se réorganise autour d'Annecy d'un côté et de Genève de l'autre.*

*Ce positionnement n'est pas un choix géographique, mais un choix de politique administrative qui caractérisera notre futur avec des centres de décisions anneciens ou genevois comme nous pouvons déjà l'observer avec les SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) et le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Dans ce cadre, c'est bien la proximité sociologique ainsi que les concordances d'intérêts de ces centres de décisions avec notre commune qui me semble indispensables bien au-delà des habitudes politiques et administratives.*

*Dans ce contexte, la peur de la remise en question des structures existantes et des gouvernances, le laisser faire par habitude « on a toujours fait comme ça » ne peuvent être des réponses responsables dans un espace de vie en pleine mutation, le changement pour le changement n'est pas un objectif en soit, mais le « rien faire », est la pire des solutions.*

*Il appartient donc aux habitants de Cernex de vouloir comprendre les enjeux de notre territoire. De ne pas avoir peur de la remise en question et de saisir l'opportunité de pouvoir agir en connaissance de cause pour leur avenir afin que d'autre ne le fasse pas à leur place.*

*Je vous invite également à prendre connaissance de la délibération notifiant la consultation citoyenne et son organisation retranscrite ci-dessous et dans l'attente de notre prochaine rencontre du 18 mars, je vous souhaite d'excellents moments.*

*Le Maire  
Jean-Louis Felfli*





## **AVIS DU MAIRE n° A18-02**

### **Objet :**

**Organisation de la Consultation Citoyenne relative au changement d'E.P.C.I en date du 18 mars 2018 de 8h00 à 18h00**

### **LE MAIRE DE CERNEX**

Monsieur le Maire rappelle que la Consultation Citoyenne est un acte démocratique donnant présentement la possibilité à chaque citoyen de pouvoir s'exprimer sur un sujet impactant la vie communale dans ses dimensions sociologiques, économiques et politiques sur le court, moyen et long terme.

Cette action induit de fait le choix politique du Conseil Municipal à accepter d'une manière transparente la participation collective de la population en tant que support démocratique.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal a voté en date du 15 février 2018 la délibération D-18-01 relative à l'organisation de la Consultation Citoyenne pour avis consultatif de changement d'E.P.C.I.

Cet avis sera affiché dans le domaine public en date du 16 février 2018 et un courrier d'invitation à participation sera transmis à la population en première quinzaine de mars.

La délibération D18-01 notifiant les motifs (contexte, enjeux, objet, organisation et information) est retranscrite ci-dessous ;

### **Délibération n°D18-01**

#### **Objet :**

### **CONSULTATION CITOYENNE POUR AVIS CONSULTATIF Changement d'EPCI**

Vu le code des Relations entre le Public et l'Administration (C.R.P.A.) et notamment son article L. 131-1,

Vu la délibération n° D16-34 relative à l'intention de changement d'intercommunalité.

#### **Motifs :**

Monsieur le Maire rappelle que cette consultation citoyenne a uniquement pour objet de recueillir un avis et ne peut en aucun cas lier ni la commune, ni aucune des deux E.P.C.I concernées, ni le Préfet quant au choix d'E.P.C.I approprié avec son bassin de vie de rattachement.

#### **Information contextuelle**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre général de la loi NOTRe, (Nouvelle Organisation territoriale de la République du 07.08.2015) le législateur a réformé les compétences des intercommunalités et les organiser par leurs bassins de vie.

L'appartenance à tel ou tel E.P.C.I donne donc naissance à des orientations qui impactent et impacteront notre avenir sur le court, moyen et long terme dans l'ensemble des dimensions constitutives de notre collectivité.



Une liste d'émargement sera tenue dans le bureau de vote.

Le bureau de vote sera tenu dans la salle du Conseil Municipal de la mairie (77 place de la mairie à Cernex).

La date de la consultation est arrêtée au dimanche **18 mars 2018**, ouverture du bureau de vote à **8h00** et fermeture à **18h00**.

### **Information publique**

La présente délibération votée sera affichée sur le tableau d'affichage officiel à la mairie (77 place de la mairie).

Un avis du Maire sera également affiché sur le tableau d'affichage officiel le 16 février 2018 et sera publié dans la presse locale (Le Messenger) les 8 et 15 mars 2018.

Pour rappel, les deux études (économique et sociologique) sont disponibles sur le site internet de la commune ; [www.cernex.fr](http://www.cernex.fr)

Une version papier des études sera consultable à la mairie (ouverte le mardi et mercredi de 8h00 à 12h00 et le jeudi de 14h00 à 18h00) à partir du lundi 19 février et jusqu'à la date de consultation.

L'ensemble du processus de consultation citoyenne sera public et le résultat sera rendu public à l'issue du vote par affichage en mairie le 19 mars 2018 et publié par Internet sur le site de la commune ; [www.cernex.fr](http://www.cernex.fr)

Cernex, le 16 février 2018

**Le Maire,**  
**Jean-Louis FELFLI**

